



DECLARATION D'ACTION CIVIQUE

2022

L'UNC et les OPEX/OPINT



REMARQUE LIMINAIRE

En 2022, la Déclaration d'Action Civique et de Mémoire du Comité Consultatif d'Action et de Mémoire (CCACM) de l'Union Nationale des Combattants (UNC) se veut être un document d'information - à diffusion interne et externe - permettant de mieux faire connaître les OPEX/OPINT⁽¹⁾ (4^e génération du feu) et leur complémentarité avec l'UNC.

En interne, sa rédaction a été motivée par le constat d'une méconnaissance mutuelle - au sein de l'UNC - entre la 3^e génération du feu dite d'AFN (Algérie/Maroc/Tunisie) majoritaire dans ses rangs, et les adhérents issus de la 4^e génération OPEX/OPINT. Elle permet de mettre en avant les similitudes et les points communs de deux expériences de conflits armés, ce qui les rapprochent.

En externe, ce document s'adresse aux OPEX/OPINT - non-adhérents - à la recherche d'une association combattante partageant les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés, et défendant leurs droits à reconnaissance, après avoir servi sous les armes.

Puisse le présent document contribuer à établir le lien et le liant intergénérationnels, indispensables à l'UNC pour s'assurer un recrutement plus large, renforcer sa cohésion et assurer son avenir.

* * *

Afin d'en faciliter la lecture et une exploitation éventuelle, la présente *Déclaration d'Action Civique et de Mémoire 2022* comprend deux parties distinctes :

- Une présentation des caractéristiques particulières des OPEX/OPINT dits de la 4^e génération du feu (hétérogénéité, pyramide de Maslov, processus DDR, féminisation, blessés et SPT, les cas particuliers et les « oubliés »).
- Une étude sur la complémentarité (lien et liant) entre UNC et OPEX/OPINT dans les domaines de la mémoire combattante du passé, du présent et de l'avenir.

(1) Dans les lignes qui suivent, sous le vocable OPEX/OPINT s'entend tout militaire - femme ou homme - ayant servi sous les armes en opérations extérieures ou intérieures.

I^{ère} PARTIE

Les caractéristiques particulières de la 4^e génération du feu

Depuis le 22 octobre 1996 - date de la suspension du service national - les forces armées françaises sont désormais composées de militaires de carrière et de personnels engagés volontaires sous contrat, épaulés - ponctuellement - par des réservistes opérationnels.

Avant la fin des guerres de décolonisation (Algérie), la France avait déjà mené - hors de son territoire - des opérations militaires ponctuelles, limitées dans le temps et les moyens engagés. Sous la dénomination d'**OP**ération **EX**térieure (**OPEX**), ces opérations sont désormais reconnues officiellement. (cf liste ONAC/VG).

Elles concernent plus de **250 000** combattants qui ont ainsi porté les armes de la France à l'extérieur et, plus récemment, sur le territoire national : **OP**ération **INT**érieure (**OPINT**). A ce titre, une majorité de ces combattants OPEX est détentrice du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN), voire de la carte du combattant.

II - Une population hétérogène

Par le recrutement et l'âge

Même si des similitudes existent avec les générations précédentes, cette 4^e génération du feu se caractérise particulièrement par le temps passé au service des armes sur des théâtres d'opérations extérieurs, sans liens de temps et de lieu. En fin de contrat ou de carrière, cette population doit gérer une réintégration/reconversion - désormais incontournable - au sein de la société française.

Par rapport aux trois générations précédentes, suivant les périodes et les types d'engagement OPEX du moment, la 4^e génération du feu est composée de personnels engagés des Armées (Terre/Air/Mer et de la Gendarmerie), rengagés ou ex-Volontaires Service long (VSL), tous grades et fonctions confondus, en activité ou retraités.

L'écart d'âges s'étend de 80 ans (et plus) à moins de 20 ans pour les plus jeunes, actuellement en service.

Selon les besoins de chacune des Armées, les aspirations (idéal, choix du métier des armes, goût du risque, de l'aventure, etc..) ainsi que les potentiels intellectuel et physique de chacune des recrues, ces dernières intègrent des centres d'instructions ou des écoles de formation de sous-officiers et d'officiers. Les Forces Armées rendent annuellement environ 15 000 personnels à la vie civile et en recrutent approximativement 20 000. 58% du corps des sous-officiers est issu des militaires du rang. La tendance à la fidélisation tend vers les 97 % et les cas de désertions - ou assimilés - sont inférieurs au millier par an, pour l'ensemble des Armées.

Par les missions accomplies

Depuis 1983, la France a engagé des unités dans 258 OPEX, sous couvert de l'ONU, de l'Union Européenne (UE) de l'OTAN, de l'OSCE, au sein de coalitions et de Forces multinationales ou au titre de protection d'intérêts français propres (cf liste établie par l'ONAC/VG).

Suivant les missions reçues, il peut s'agir de forces d'interposition (soldats de la paix), de soutien à des pays avec lesquels la France est liée par des accords de coopération et de défense, ou d'engagements de haute intensité.

Sur le territoire national, les OPINT participent à la lutte contre le terrorisme. Des unités militaires, constituées ou non, peuvent - alternativement - évoluer dans un cadre OPINT ou OPEX.

La diversité des détachements et des missions extérieures - souvent effectués en liaison ou sous commandement d'armées étrangères - contribuent plus encore à l'hétérogénéité des expériences et du vécu des participants, contrairement aux autres générations ayant généralement évolué sur de mêmes théâtres d'opérations (Indochine/AFN), exclusivement sous commandement français.

I2 - OPEX/OPINT et pyramide de Maslov

Le statut général des militaires est l'ensemble des règles de droit auxquelles sont soumis tous les membres des Forces Armées (toutes Armées, grades et fonctions confondus).

Il est encadré par la Loi et par le Code de la Défense.

L'institution militaire - très protectrice et remarquable ascenseur social - subvient aux besoins des OPEX/OPINT.

► **05 niveaux de besoins** (cf la pyramide de Maslov - psychologue américain), matérialisent la motivation et l'accomplissement de chacun de ses membres :

- ☛ *Besoins physiologiques* : boire, manger, respirer, dormir, se vêtir (casernement, habillement, restauration).

- ☛ *Besoin de sécurité* : se protéger contre les agressions physiques, psychologiques et économiques (santé/rémunération/accompagnement social/défense juridique/armement/équipement/formation/entraînements physiques/spécialisations).

- ☛ *Besoins d'appartenances* : appartenir à un groupe.

(Armée/Arme/Régiment/unité/traditions, références/histoire/valeurs/codes/langage commun) et avoir conscience d'en être une composante reconnue - de par sa spécificité ou sa spécialité - au sein des multiples métiers complémentaires proposés par les trois Armées.

- ☛ *Besoins d'estime de soi* : le sentiment d'être utile, d'avoir sa place, d'être respecté et de se faire respecter (distinctions, récompenses, promotions).

- ☛ *Besoin d'autoréalisation* : ultime étape de la motivation - quand tous les autres besoins sont satisfaits - ce besoin se matérialise dans l'action, particulièrement en situation de crise ou d'engagement en opérations.

L'action est le révélateur décisif - face à un ennemi désigné ou asymétrique - ainsi que la concrétisation et le but final, de l'instruction, des formations et des entraînements successifs suivis.

Porteuse d'expérience et facteur d'aguerrissement, cette dernière étape contribue au développement des connaissances, ainsi qu'à la révélation du potentiel créateur de chaque individu, confronté à l'adversité.

Dans la pratique, l'institution militaire permet - à chacun - en fonction de ses aptitudes, connaissances et compétences, d'accéder à son accomplissement et - via son dispositif interne de sélection, de formation et de promotion - d'y tenir des postes des responsabilités, à tous niveaux.

Elle applique le concept de densification - former un corps de guerriers animés d'un mental solide et d'un esprit de conviction.

Le Code de la Défense exige des militaires ⁽¹⁾ ainsi formés :

☞ Esprit de sacrifice (allant jusqu'au sacrifice suprême) - Discipline - Disponibilité – Loyalisme - Neutralité (cf article L 4111-1).

L'exercice du droit de retrait et du droit de grève sont incompatibles avec l'état militaire.

Les Règles de l'Engagement Opérationnel (REO), mises à jour par le Centre Interarmes de Concepts de Doctrine et d'Expérimentations (CICDE), définissent les principes de l'usage de la force par les militaires français, en regard du droit français, du droit international et de celui des pays où ils sont déployés.

Suite logique du supra, conformément aux textes en vigueur, (Loi 2011-14 du 05/01/2011, complétée par le Code de la Défense (ordonnance du 01/01/2020) toute personne servant sous les armes a droit à un accompagnement (matériel, social, psychologique, etc...), qui débute dès son incorporation et se poursuit - théoriquement - bien au-delà de la fin de son service actif, si nécessaire.

Matérialisé par un dispositif complémentaire de la hiérarchie traditionnelle - sous la forme de structures d'information et de soutien telles que l'Accès en tout Temps, tout Lieu Au Soutien (ATLAS) -, il permet un soutien matériel et psychologique, en particulier pour celles et ceux qui ont été confrontés à des situations de crise, à des engagements armés ou non, générateurs de stress, de blessures physiques ou psychologiques (matérialisées par le Syndrome Post Traumatique (STP)).

Dans ce contexte, l'Institution militaire a mis en place - au sein des unités - des Conseillers Facteur Humain (CFH), qui - en liaison avec le Service de Santé des Armées (SSA) - enseignent les Techniques d'Optimisation du Potentiel (TOP), techniques de prévention des risques psychologiques et psychosociaux.

La fin de contrat ou de carrière signifie un retour « à la vie civil » passant par le processus DDR. **(Désarmement/Démobilisation/Réintégration/Reconversion)**

13 - OPEX/OPINT et processus DDR

Aboutissement d'une carrière ou d'un contrat, les OPEX/OPINT sont confrontés au processus DDR. (Désarmement/ Démobilisation/ Réintégration/Reconversion), après un certain nombre - variable - d'années passées sous les armes.

Ce concept relativement nouveau, développé par les sciences sociales et politiques, s'applique - en principe - à des troupes irrégulières, démobilisées, dans des pays engagés dans une voie de normalisation de la vie politique intérieure.

Dans la pratique, les similitudes observées font que le processus DDR peut s'appliquer tout aussi bien aux OPEX/OPINT.

Une généralisation à l'ensemble des personnels ayant servi sous les armes n'est pas pour autant une règle : chaque individu est un cas particulier.

(1) Sont concernés aussi les réservistes opérationnels, militaires à part entière quand ils sont sous les armes.

Désarmement

Cette étape est à prendre au sens propre comme au sens figuré.

Vivant - en opérations - avec son armement individuel (et collectif), lequel assure sa sécurité en milieu hostile, l'OPEX se voit, de retour en garnison métropolitaine, séparé de cette arme qui a fait - à la longue - partie intégrante de sa personnalité. Ce faisant, il se sent désarmé face aux codes, règlements et contraintes de la société civile française auxquelles il doit se réadapter ou qu'il doit affronter.

Venant d'un milieu hiérarchisé et protecteur où la compétence et la confiance prévalent, il se trouve très souvent dévalorisé, voire méprisé.

Nota : L'engagement en OPINT (opérations Sentinelle/Résilience, etc..) relève du même processus, et l'emploi systématique observé de réservistes opérationnels peut - à terme - générer des problèmes similaires.

Démobilisation

Le fait même de préparer, quelques mois (18 mois) avant de quitter le service actif, les phases de sa ré-insertion démobilise intellectuellement l'intéressé.

La hiérarchie et les camarades de son unité commencent à le marginaliser : l'OPEX quitte progressivement le groupe cimenté par la cohésion, les actions menées ensemble, l'esprit de corps, les codes communs, un langage propre (abréviations militaires, mots et expressions des pays d'anciennes affectations).

De plus, une mutation interne l'écarte généralement de la préparation des missions futures de son ancienne unité. Il décroche et s'en éloigne progressivement, en raison de l'apparition de nouvelles contraintes (rendez-vous/entretiens et contrôles divers/évaluations/ problèmes familiaux à gérer/problèmes de santé, etc...).

La démobilisation elle-même - avec ses procédures administratives quelques fois pointilleuses, appliquées par des personnels (civils ou militaires) souvent étrangers à l'expérience OPEX, est - en soi - une épreuve. Les retards d'instruction et de transmission de dossiers, voire - leur perte ! -, compliquent la vie au quotidien et affectent le moral de personnes habituées à l'instantanéité.

Pour les personnels touchés par le SPT, l'absence d'interlocuteurs compétents ou l'amateurisme de certains vacataires (exemple de réservistes occupant des postes de la chaîne de démobilisation) génèrent un sentiment d'abandon.

Qui plus est l'informatisation à outrance, en place dans l'ensemble des administrations françaises, déshumanise cette phase préparatoire à la réintégration/reconversion.

Enfin, le retour dans le milieu familial est générateur de problèmes annexes qui débouchent sur des incompréhensions, tensions, séparations, divorces, retour à une solde moins favorable, etc... malgré le rôle préventif des services sociaux (Plan famille. Guide des familles), des Bureaux Environnement Humain (BEH) pour l'armée de Terre ou « cellule condition de l'aviateur » pour l'armée de l'Air.

Réintégration/Reconversion

Dans cette phase, l'OPEX/OPINT (tous grades confondus) part cependant avec des atouts, fruits de sa formation et de son expérience personnelle (cf. pyramide de Maslov).

Ainsi, possède-t-il le sens de la mission et de l'engagement, de la vie en collectivité, le goût de la formation et de la transmission des acquis, une certaine pratique de la langue anglaise, le respect de l'autorité, la réactivité à l'imprévu, l'expérience de l'insécurité vécue - au quotidien - en opérations.

Il lui reste à se départir d'une sorte de « formatage militaire », handicap dans la vie civile au quotidien, cependant très utile dans les métiers relevant du domaine de la sécurité.

Un dispositif réglementaire est en place, largement diffusé par des structures d'information, pour faciliter la reconversion.

Outre ATLAS - déjà cité - l'Agence de Reconversion de la Défense (ARD), renommée Défense Mobilité, assure ce rôle, relayée par de multiples initiatives para-officielles ou privées (amicales régimentaires, mutuelles, associations en tous genres), dont l'efficacité varie selon la composition des équipes et le réseau de relations des responsables du moment.

Il existe des relais et conventions avec le monde économique (MEDEF), parfois plus déclaratifs qu'efficaces, ainsi que des réseaux locaux (amicales, associations locales de combattants (ex : UNC. cf. II^{ème} partie) qui peuvent contribuer efficacement à la recherche d'emplois et à la reconversion.

Ceux des OPEX qui ont des spécialités compatibles avec le secteur civil, ne rencontrent pas - ou que peu - de problèmes de reconversion, via les équivalences ou par l'acquisition de diplômes reconnus par l'Éducation nationale ou le milieu professionnel.

Des emplois réservés ou des passerelles - avec concours internes - existent vers d'autres administrations.

I4 - Une féminisation accrue

Par rapport aux générations précédentes, la 4^e génération du feu comprend une forte proportion de femmes, de tous grades, présentes - pratiquement - à tous les postes (15,5 % des effectifs totaux des Forces Armées et 06,7 % des militaires déployés en OPEX).

L'armée de Terre, avec 11,35 % d'effectifs féminins, est dépassée par le Service de Santé des armées (57,9 %), l'armée de l'Air (28,35 %) et la Marine nationale (16,11 %). Enfin, les femmes représentent 37,7 % des effectifs civils du Ministère des armées.

Les femmes sont des combattants à part entière, quel que soit le poste tenu (unités de combat ou de soutien).

Outre les problèmes qu'elles partagent avec leurs collègues masculins, les femmes militaires en unités opérationnelles s'efforcent d'assumer - simultanément et au mieux - une vie de mère de famille (monoparentale ou en couple).

La mise en place de la cellule Thémis, vise à lutter contre les faits de harcèlement, de discrimination et de violences sexuelles, preuve de l'existence de problèmes à ce niveau.

15 - Les blessés OPEX et le Syndrome Post-Traumatique

Depuis le début des engagements des Forces Armées en opérations extérieures, la prise en charge et le suivi, par le SSA et l'ONAC/VG, des blessés physiques et mutilés, s'est progressivement améliorée et ne pose pas - sauf exceptions - de problèmes particuliers.

En complément des actions des Cellules d'Aides aux Blessés propres à chaque Armée, Arme ou Service (CABAT/CABAM/CABMF Air/CABGN/CABSSA), de nombreuses associations – dont l'UNC - et des mutuelles ou des structures étatiques ou paraétatiques assurent le relais (Tego -AGPM), Unéo - Mutuelle militaire, Terre Fraternité, ONAC/VG, IGESA, autres, etc..).

Se sont multipliées des initiatives telles que la Journée Nationale des Blessés de l'armée de Terre (JNBT), en juin de chaque année, en référence à la bataille de Solferino (19 Juin 1859), au cours de laquelle Henry Dunant (fondateur de la Croix Rouge), a organisé les secours pour les milliers de blessés restés sur le terrain après les combats.

Longtemps ignoré, le Syndrome Post Traumatique (SPT) est désormais reconnu par décret depuis 1992. Un bon nombre d'anciens appelés et militaires de carrière de la 3^e génération du feu (AFN) ont vécu leur jeunesse impactée par de longs mois de stress, d'angoisses, de peurs, ainsi que par la confrontation - pour certains - avec des spectacles insoutenables (tueries, atrocités, violences, etc..).

Des séquelles - souvent méconnues de leur entourage - ont perduré tout au long du restant de leur vie, perturbant leurs vies professionnelles, familiales et sociales. Le nombre de 300 000 a été avancé sur 1 750 000 militaires (appelés ou rappelés, de carrière) sous les armes au titre de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

Dans le cas des OPEX confrontés à des expériences similaires, le dispositif de détection et de suivi a été mis en place par le SSA, relayé par les cellules d'accompagnement (citées supra) ainsi que par des initiatives au niveau du ministère de la Défense.

Ainsi des structures récentes (maisons ATHOS, structures IGESA), en liaison avec l'ONAC/VG facilitent l'accueil, l'accompagnement, le suivi et la réinsertion d'OPEX souffrant du SPT (2800 cas comptabilisés entre 2010 et 2019. (25 % seulement reprennent leurs fonctions). En 2019, plus de 230 cas de SPT ont été détectés au sein des Armées...

Ce dispositif contribue à générer et conforter la résilience nécessaire à une réinsertion - généralement peu facile - au sein de la société civile, variable selon les cas.

16 - Les cas particuliers et les « oubliés »

Le dispositif d'accompagnement décrit supra se grippe avec celles et ceux qui sont entrés dans les Armées par défaut ou sans qualification particulière.

Utilisés généralement dans les Armées dans des fonctions ancillaires avec des grades subalternes, ils se retrouvent - en fin de contrat de 05, 07, 15 ans - en véritable « jachère intellectuelle », et ont du mal ou sont inaptes à suivre certaines formations de reconversion.

Généralement, la situation se complique pour celles et ceux qui ont fondé une famille dans une période où une certaine aisance financière le permettait (frais de déplacements/Indemnités Spéciale de Sujétion à l'Etranger (ISSE), primes diverses : solde à l'air, etc...).

Les divorces et séparations éventuels (sur fond de séquelles de SPT) - avec versements ou non de pensions alimentaires -, des problèmes financiers récurrents, aggravent souvent les situations et débouchent sur de véritables cas sociaux et un décrochage dans ce domaine, matérialisé par l'existence - prouvée - de délinquance ou de marginalisation (Sans Domicile Fixe (SDF)).

Sont oubliés celles et ceux qui ont servi dans des services ou unités militaires - au sein de l'Hexagone ou dans les départements ultra-marins - en charge du soutien des forces, sans avoir – pour diverses raisons (statutaires, sanitaires, inaptitudes) - été projetés en OPérations EXtérieures. Le nombre de jours réglementaires exigés pour prétendre à la carte du combattant ou au TRN n'est pas réuni. Ils n'ont pas pour autant démérité.

De même pour celles et ceux qui ont rompu prématurément leur contrat d'engagement pour diverses raisons (mal vivre, indiscipline, « absences de résultats », absences prolongées et désertions), qui se retrouvent confrontés aux mêmes problèmes de reconversion que les OPEX/OPINT.



II^{ème} PARTIE

La complémentarité entre l'UNC et les OPEX/OPINT

Nota : Dans La Voix du Combattant (VDC) de Décembre 2021 un article intitulé : « Ils ne sont plus comme nous ? » aborde le sujet des OPEX/OPINT et pose le problème de leur peu d'appétence à rejoindre le monde associatif. Il relève aussi l'attitude réservée des anciens d'AFN (3^e génération du Feu) de l'UNC, vis-à-vis de la 4^e génération du feu.

21 - Une complémentarité de la mémoire combattante

L'UNC - forte de son expérience centenaire et de son action en faveur de toutes celles et ceux qui ont combattu pour la France -, est à même d'accueillir en son sein les OPEX/OPINT.

A cet effet, elle s'appuie sur les notions de solidarité et d'entraide, matérialisées par son approche particulière - déclinée en trois volets - de la mémoire combattante, présentée dans sa Déclaration d'Action Civique et de Mémoire 2021 de la CCACM, intitulée : « Citoyenneté française en 2021 et nouvelle mémoire combattante ». (Cf. site UNC : <https://www.unc.fr> Rubrique : actions civiques).

Mémoire combattante du passé

L'UNC a une lecture réaliste, assumée, décomplexée et constructive de l'Histoire de la France. La défense de la France est son ADN.

Dans le cas de la mémoire OPEX/OPINT, l'UNC perpétue la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou pour le service de la Nation au cours des 258 opérations extérieures (cf. Exposition OPEX /ONACVVG) ou interventions menées par les Forces Armées françaises - depuis 1983 - en participant aux hommages et cérémonies organisés par l'ONAC/VG ou par les autorités nationales.

En 2022, outre la mémoire des combattants d'AFN, matérialisée par les manifestations mémorielles au titre du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'UNC participera à celles du 40^e anniversaire des opérations Olifant, Epaulard et Diodon au Liban, au sein de la Force Multinationale de Sécurité (FMS).

De même pour le 30^e anniversaire de l'engagement de la France en ex-Yougoslavie de 1992 à 1995, au sein de la FORPRONU. 30 000 soldats français y ont participé au sein des bataillons français. 52 sont Morts pour la France (MPF).

L'UNC défend l'honneur et l'engagement des Armées françaises en France et à l'étranger, surtout quand elles font l'objet de campagnes médiatiques mensongères (ex : Rwanda).

Les adhérents OPEX/OPINT de l'UNC contribuent – dans le cadre du Service National Universel (SNU) ou d'interventions devant les scolaires - à mieux faire connaître ces engagements, en partageant leurs expériences, et en apportant leurs témoignages, contribuant ainsi la formation civique des jeunes générations.

Les Cadets de l'UNC - encadrés par des OPEX/OPINT, des réservistes et des anciens d'AFN - mettent en œuvre cet engagement intergénérationnel au profit de la mémoire combattante du passé.

Mémoire combattante du présent

La mémoire du présent se concrétise - pour l'UNC - par un devoir de solidarité et d'entraide envers les blessés (physiques ou psychologiques), les invalides ou mutilés OPEX/OPINT, les plus démunis, ainsi que vers leurs veuves et orphelins.

L'UNC les soutient - matériellement et socialement -, en complément des aides accordées par l'ONAC/VG, organisme au sein duquel elle est représentée au niveau national (CA) mais aussi au sein des commissions mémoire et solidarité des conseils départementaux des anciens combattants des victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC).

Elle facilite les relations avec l'ONAC/VG pour faire valoir les droits des OPEX/OPINT : constitutions de dossiers, démarches pour l'attribution de la carte du combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN), de secours, d'aides.

Via ses comités consultatifs, l'UNC coordonne toutes les actions évoquées supra :

⇒ Le *Comité Consultatif d'action Civique et de mémoire* (CCACM) rédige la déclaration annuelle d'action civique et de mémoire soumise, pour approbation, à l'assemblée générale.

Il propose au président-national les messages de l'UNC à l'occasion des journées nationales commémoratives et des éléments de langage sur toutes les questions mémorielles (cf. dossier Stora sur l'Algérie), informe et fournit matière aux fédérations pour mener des actions dans ce domaine.

⇒ Le *Comité Consultatif d'Action Sociale et de Solidarité* (CCASS), suit - au niveau national - les cas les plus défavorisés, via des référents départementaux et apporte un soutien administratif et financier ciblé. Une convention avec le réseau de résidences seniors Domitys, permet de proposer des séjours et hébergements post-opératoires dans ses établissements.

⇒ Le *Comité Consultatif Reconversion* a mis en place un dispositif (cf. article dans *La Voix du Combattant* de novembre 2021) d'aide à la reconversion et la recherche d'emploi (cf. site UNC).

Des initiatives locales (UNC 65) ont permis la signature d'une convention avec l'Éducation nationale visant à la formation d'OPEX/OPINT en phase de reconversion au sein de lycées professionnels locaux. Ces initiatives viennent en complément des sept centres de l'ONAC/VG et du Centre Militaire de Formation Professionnelle de Fontenay-le-Comte (CMFP).

Une convention avec l'association Implic'Action, permet la mise en contact – au niveau national et local - avec des entrepreneurs et un réseau de recherche et de propositions d'emplois.

⇒ Le *Comité Consultatif "Blessés"*, coordonne des référents départementaux qui détectent, signalent et accompagnent les blessés (physiques ou psychologiques) perdus de vue par les structures évoquées supra. Des actions ciblées (soutien à des projets personnalisés) contribuent à aider des OPEX/OPINT blessés à surmonter leurs handicaps, principalement par le biais du sport. L'UNC est présente au sein de la commission de recours de l'invalidité (CRI).

⇒ Le *Comité Consultatif AEVOG* suit – outre les veuves et orphelins de guerre des générations précédentes du feu - les veuves et les orphelins d'OPEX/OPINT, en lien avec le CCASS.

⇒ Le *Comité Consultatif de Législation* rédige et propose des mesures - argumentées et réalistes - en faveur du monde combattant. Dans ce domaine, l'UNC a obtenu des résultats tangibles auprès des autorités, tels que l'attribution de la carte du combattant aux combattants d'AFN 1962/1964, aux OPEX (4 mois de séjour). Elle poursuit les démarches et fait des propositions pour l'obtention du TRN pour les OPINT.

Dans le domaine de l'information et des relations avec les Forces Armées, l'UNC veille à mieux faire connaître et informer de ses actions en faveur des OPEX/OPINT.

L'UNC a initié des contacts avec l'Académie Militaire de St Cyr Coëtquidan (AMSCC) pour sensibiliser - éventuellement recruter - cadres et élèves officiers. Affectés ou réaffectés en unités, ces officiers et sous-officiers seront en contact direct avec de jeunes engagés pour les former et les mener au combat (cf. pyramide de Maslow), mais devront aussi sensibiliser et conseiller les plus anciens qui entameront le processus DDR.

L'UNC développe cette démarche d'information et de recrutement vers les autres centres et écoles de formation, ainsi qu'auprès des régiments et unités diverses des trois Armées, de la Gendarmerie et des Services interarmées, présents en métropole et dans les départements ultra-marins.

Mémoire combattante de l'avenir

Ni association professionnelle, ni association mémorielle, l'UNC est politiquement neutre. Elle veille à tisser un réseau relationnel et d'influence au sein de la société française (élus/hauts responsables/politiques/décideurs, etc..), utile pour leur faire connaître ses points de vue, réserves, critiques constructives et suggestions, dans le seul but de défendre les intérêts matériels, actuels et futurs du monde combattant (évolution des statuts/Loi de Programmation militaire (LPM)).

Pouvant se prévaloir d'avoir argumenté et obtenu de nombreuses mesures en faveur du monde combattant depuis 100 ans, l'UNC continue ses actions au profit des OPEX/OPINT.

22 - Lien et liant intergénérationnels

En 2020, l'UNC a procédé à une refonte de ses statuts. Elle a redéfini son action au sein du monde combattant, notamment en regard des associations mémorielles, des autres associations dites d'anciens combattants et en termes de recrutement en direction des OPEX/OPINT.

S'appuyant sur son expérience centenaire d'association combattante, ses statuts, ses valeurs, son nombre d'adhérents (170 000 adhérents), et son maillage territorial, (80 fédérations et 3000 associations), l'UNC accueille les OPEX/OPINT. Elle leur apporte dans tous les domaines - en complément du dispositif mis en place par le ministère des Armées et les instances gouvernementales - le soutien qu'ils sont en droit d'attendre après avoir servi fidèlement notre pays.

9 000 OPEX environ ont déjà rejoint l'UNC. Ils sont présents au sein de son conseil d'administration et de son bureau national, ainsi qu'à la tête ou au sein des différents comités consultatifs (cf. supra). Des fédérations et associations locales UNC sont présidées par des OPEX/OPINT, qui ont pris la relève de la 3^e génération du feu.

Compte tenu de son approche singulière de la mémoire combattante - qui la démarque au sein du monde combattant - l'UNC est en mesure d'accueillir les OPEX/OPINT, de les rassembler – malgré leur hétérogénéité - de les aider (en particulier les plus vulnérables) à se réinsérer dans la communauté nationale, après leur service actif, et contribuer – via leur exemple et leur témoignage - à entretenir l'esprit de défense et le civisme au sein de notre pays.

Ce faisant, elle est la seule association combattante capable de proposer un « lien et un liant intergénérationnels » en rassemblant sous la seule dénomination d'Union Nationale des Combattants. ⁽¹⁾

↳ Les *anciens d'AFN* (3^e génération du feu), les *OPEX/OPINT* (toutes origines et tous théâtres d'opérations confondus), mais aussi leurs familles (*veuves d'anciens combattants, veuves (veuf) ou orphelin(e)s de guerre*), ressortissants de l'ONAC/VG.

↳ Les *appelés* du Service National, les *militaires de carrière non-titulaires du TRN*, les *réservistes*, les *gendarmes, policiers, pompiers*, ou toutes autres personnes contribuant - ou ayant contribué - à la défense de la France, sans être engagées dans une opération militaire (ouvriers d'Etat, fonctionnaires, etc ...).

↳ Les *membres associés*, c'est-à-dire toute personne partageant les valeurs véhiculées par l'UNC et désireuse de contribuer à leur diffusion.

Tous réunis, ont les mêmes devoirs et droits (exceptés les droits associés à la qualité de ressortissant de l'ONAC/VG).

Conclusion

Centenaire, l'UNC peut se prévaloir d'une légitimité reconnue au sein du monde combattant. Elle a su s'adapter aux évolutions successives de la société et peut - désormais - avoir l'ambition « d'être la grande association de référence qui compte dans le paysage du monde combattant au XXI^e siècle ».

Procédant au rajeunissement, au renouvellement et au renforcement de ses effectifs, ainsi qu'à la préparation de son encadrement futur, l'UNC assurera sa continuité, dans la droite ligne des valeurs qui la guident depuis 1918 : Solidarité, Entraide, Amitié, et Défense de la France.

Jean-François CALCET
Président du CCACM
toussaintcalcet@gmail.com

(1) Site UNC : www.unc.fr (onglet « rejoignez-nous »)

Conditions de recueil des informations

- Archives et documentation UNC (*La Voix du Combattant*/publications et expositions UNC).
- Contributions et relectures des membres du CCACM.
- Recherches effectuées sur Internet et sur les sites des organismes officiels et associations cités.
- Documentation OPEX et exposition de l'ONAC/VG. Entretiens avec la directrice départementale de l'ONAC/VG 56.
- Médiathèque de l'Académie Militaire de St Cyr Coëtquidan (AMSCC) : livres-témoignages, documentation, thèses et mémoires (via CAIRN, HL et autres sites).
- Entretiens avec des combattants d'AFN et des OPEX/OPINT membres d'une association locale UNC.
- Rencontres avec des OPEX/OPINT présents à l'AMSCC, en formation ou au sein de l'encadrement (officiers, sous-officiers et MDR).
- Rencontres avec des membres des structures ATLAS, Bureau Environnement Humain, Défense Mobilité et des présidents de catégories de l'AMSCC.
- Documentation UNEO, Tego et entretiens avec les représentants locaux.
- Relations avec des industriels accueillant des OPEX/OPINT en phase de reconversion et recherche d'embauche.